

Congrès AFSP 2009

Section thématique 28

Acteurs, référentiels, instruments et énoncés : la spécificité d'une approche « francophone » des politiques publiques en débat

Axe 1 - Théories du changement

Stéphanie Mirouse - Laboratoire SOI- Université de Toulouse
stephanie.mirouse@gmail.com

Nadine Haschar-Noé - Laboratoire SOI - Université de Toulouse
hascharnoe@orange.fr

Ethnographie d'un changement municipal : l'exemple d'une politique culturelle

L'usage de la méthode ethnographique est peu répandu dans les travaux d'analyse des politiques publiques qui privilégient majoritairement l'entretien. Toutefois, cette méthodologie nous semble constituer une entrée intéressante car elle permet de saisir avec finesse et précision, l'action publique « en train de se faire » (Cefaï, Pasquier ; 2003), le chercheur étant lui même placé au cœur des processus qu'il étudie. Appréhender la question du changement via l'ethnographie permet en effet de dépasser les discours « officiels » et de saisir au fil du temps les modalités de (re)définition d'une politique publique. S'inscrivant dans la lignée des travaux de Patrick Le Galès et Pierre Lascoumes, nous avons pris le parti de porter notre attention sur les « instruments » d'action publique, définis comme « des dispositifs à la fois techniques et sociaux qui organisent les rapports spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont ils sont porteurs »¹. Cette approche attentive aux « objets techniques »² nous semble heuristique pour interroger le changement dans les politiques publiques. En effet, chaque nouveauté instrumentale permet de mettre en lumière « des transformations plus profondes de l'action publique, de son sens, de son cadre cognitif et normatif et des résultats »³. Au-delà de leur dimension technique, il s'agira donc ici d'envisager les instruments comme des « traceurs », des « analyseurs du changement »⁴. La méthode ethnographique s'inscrit bien dans cette démarche car elle offre l'opportunité d'appréhender avec minutie la construction, l'évolution et l'usage de ces objets techniques. De plus, elle permet de reconstituer les réseaux d'acteurs associés, évitant ainsi au chercheur de tomber dans l'écueil d'un instrument « artefact rationnel » ou neutre⁵. En ce sens, l'attention n'est pas uniquement portée aux dispositifs et aux choix techniques mais aussi à l'ensemble des raisons et des effets découlant de ces choix.

¹ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris, Presse de la Fondation National de Sciences Politiques. p :13.

² Hélène Regnier. (2007). Déconstruire les légitimations techniques de l'action publique. In. Alain Faure et Emmanuel Negrier (dir.) *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale – Critiques de la territorialisation*. Paris, L'Harmattan. pp : 175-182.

³ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. *Op. cit.* p : 25

⁴ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. *Op. cit.* p : 364

⁵ Philippe Zittoun. (2005). Les indicateurs, un nouveau mode de régulation des échanges polycentrique ? *Contribution au 8^{ème} congrès de l'Association Française de Science Politique*, Table Ronde n°6 « Villes, Régions, Etats, Europe : l'action publique à l'épreuve des changements d'échelle ».

Ce travail s'appuie sur le cas d'une métropole régionale dont la trajectoire politique vient de connaître une « véritable rupture »⁶ : les élections municipales de mars 2008 ayant mis un terme à 37 ans d'une politique de « droite » au profit d'une nouvelle équipe « de gauche ». L'objectif de cette communication est d'appréhender ce changement au prisme d'un instrument d'action publique en particulier : la procédure de traitement des demandes de subventions culturelles. Par l'analyse du renouvellement de ce dispositif spécifique nous verrons comment cet instrument est mobilisé par les acteurs publics afin de légitimer et de rationaliser leurs décisions, se positionnant ainsi dans une logique de changement vis à vis de la politique culturelle de la municipalité précédente et de ses « manières de faire » (Foucault, 1994). Nous montrerons également que, du côté des destinataires des aides publiques, les compagnies artistiques, les effets produits par ce dispositif sont contrastés et contestés. L'enjeu de ce travail est donc d'analyser les choix et les usages liés à cet instrument, mais également de mettre en évidence les effets qu'ils produisent et la manière dont ils participent à « reconfigurer » les relations entre acteurs artistiques, acteurs administratifs et acteurs politiques.

Notre propos s'appuie sur une thèse en cours portant sur la « coproduction » de la politique culturelle menée par une grande métropole régionale en direction des compagnies de danse. Ce travail repose sur une enquête ethnographique à double entrée ; auprès des structures chorégraphiques d'une part, afin d'examiner les effets des aides publiques sur leur travail artistique; auprès des acteurs politiques et administratifs du service culturel d'autre part, afin d'analyser les pratiques d'action publique. Différentes formes de recueil de données ont alors été mobilisées : observations participantes, entretiens, traitement de données d'archives (dossiers de demande de subvention, fiches traitement, budgets, etc.)

L'entrée sur le terrain des compagnies de danse s'est réalisée par l'intermédiaire de différents postes occupés au sein de différentes structures — danseuse, chargée de communication ou chargée de diffusion — jongler avec ces multiples identités permettant de faire varier la définition implicite de la relation d'enquête (Sorignet, 2001). Pour compléter l'observation participante, une quarantaine d'entretiens ont été effectués. Ce travail nous a permis d'identifier, à l'instar des travaux portant sur le spectacle vivant (Benhamou 2004 ; Menger 2009) un domaine d'activité professionnelle dont la pérennité économique repose en grande partie sur le subventionnement public direct ou indirect. En effet, l'augmentation du nombre de structures via l'intermittence, les coûts liés à la production des spectacles chorégraphiques, le caractère non stockable et non reproductible des œuvres et les difficultés de diffusion limitent la marge d'autonomie des artistes vis à vis des pouvoirs publics. Le rythme de subventionnement, essentiellement annuel place alors les compagnies dans un système économique dit « de prototype »⁷ c'est-à-dire à haut degré d'incertitude, amenant les compagnies à mettre en œuvre des pratiques de « bricolage », à la limite de la légalité, afin de pérenniser leur activité⁸. Aussi, sur les 40 compagnies professionnelles étudiées, moins de 8 d'entre elles peuvent se prévaloir d'avoir plus de 50% de leur budget composé de recettes propres. De plus, compte tenu du fonctionnement actuel des réseaux de diffusion, les subventions publiques deviennent de véritables « labels » qu'il est nécessaire de décrocher pour espérer être programmé dans tel ou tel théâtre, l'imbrication des enjeux symbolique et

⁶ Mariette Sibertin-Blanc, Samuel Balti (2009) Les assises de la culture : pour une approche renouvelée de l'action culturelle locale ? *Contribution au colloque de l'Observatoire des Politiques Culturelles*. Grenoble. p : 2

⁷ Pierre-Michel Menger (2003) Spectacle vivant et aide publique. In Philippe Tronquoy (dir.) *Culture, Etat et marché*. La documentation française, n°312, pp : 78-85

⁸ Stéphanie Mirouse, Nadine Haschar-Noe (à paraître) Vocation artistique et rationalisation du travail : ethnographie d'une compagnie de danse contemporaine. *Sciences Sociales et Sports*.

financier, plaçant alors la dialectique reconnaissance/subsistance au centre des rapports entre municipalité et associations culturelles.

Concernant le versant politique de l'enquête, l'insertion dans le terrain s'est effectuée via la réalisation d'une « étude-diagnostic »⁹ pour le service culturel de la métropole étudiée¹⁰. Cette étude, encadrée par une convention de recherche, a permis l'insertion du chercheur au sein même du service culturel depuis plus de 2 ans. L'étude a commencé une année avant les élections municipales et se poursuit toujours actuellement. Au delà de permettre l'analyse du changement politique et de ses effets sur la politique culturelle, l'insertion dans la durée, et notre position *in situ* a autorisé la multiplication des observations et des « situations de paroles »¹¹, favorisant ainsi une approche au plus près de la réalité des pratiques et du déroulement des mesures prises¹². Il est par ailleurs important de préciser que la réalisation de cette étude commanditée n'est pas ici appréhendée comme une fin en soi mais comme un mode d'entrée sur le terrain permettant une ethnographie participative au plus près des acteurs, mais attentive aux risques d'instrumentalisation du chercheur par les commanditaires¹³.

Après avoir analysé le dispositif d'attribution utilisé par l'ancienne municipalité (1^{ère} partie), nous analyserons son renouvellement récent (2^{ème} partie) et traiterons de ses effets sur les relations entre acteurs politiques, administratifs et artistiques (3^{ème} partie).

1. Le dispositif initial: connaissance de l'espace chorégraphique local et traitement hiérarchisé des demandes

Au début de notre enquête en 2007, lors du mandat de l'équipe municipale précédente, la procédure d'attribution des subventions culturelles était un mécanisme bien rôdé, en place depuis plusieurs années. Il n'existait pas de dossier de demande de subventionnement standardisé, la forme comme le fond étaient laissés au libre choix des compagnies artistiques. Néanmoins, certaines attentes implicites telles que les statuts de l'association, le numéro de licence d'entrepreneur du spectacle et le budget prévisionnel, posaient des problèmes aux jeunes compagnies qui n'avaient pas les « outils » et l'expérience nécessaires pour anticiper ces demandes.

Lors de sa première demande de subvention en 2007, la chorégraphe de la compagnie « Amphibole »¹⁴ a sollicité nos conseils. Le dossier qu'elle avait préparé en amont ressemblait alors à un dossier de présentation de la compagnie, de sa chorégraphe et du projet qu'elle portait. Le budget prévisionnel ou même le montant de la demande n'apparaissait pas. Interrogée sur ce point, la chorégraphe répond « *ben moi je prends ce qu'ils me donnent !! C'est ensuite en fonction de ça que je verrais bien qu'est ce que je peux faire pour mon projet* »¹⁵

⁹ Cette étude renvoie à une forme d'état des lieux des différentes structures et actions existantes avec une mise en relief du soutien apporté par la Municipalité à ce secteur artistique. Une première partie de l'étude a été menée avant mars 2008, concernant l'aspect plutôt quantitatif : identification des structures, répartition des budgets municipaux ; et une deuxième partie, actuellement en cours renvoie à l'aspect qualitatif avec notamment la rencontre des acteurs culturels, l'identification des modalités d'activités, *etc*

¹⁰ Stéphanie Mirouse (2008) *Etude-diagnostic « Danse »*. Service de Développement Culturel.

¹¹ Olivier Schwartz. (1993). L'empirisme irréductible. Postface à l'édition française de Nels Aderson, *Le Hobo, Sociologie du sans-abri*. Paris, Editions Nathan. pp : 265-308.

¹² Philippe Zittoun. (2007). La carte parisienne du bruit. La fabrique d'un nouvel énoncé de politique publique, *Politix*, 2007/2, n°78, pp : 157-178.

¹³ Stéphanie Mirouse, Nadine Haschar-Noé. (2009). Autonomie et instrumentalisation du travail sociologique. Le cas d'une étude encadrée par le service culturel d'une métropole régionale. *Contribution au 5^{ème} congrès international de Sociologie du Sport de Langue Française*. Université Lyon 1.

¹⁴ Tous les noms de structures utilisés dans le texte sont des pseudonymes.

¹⁵ Discussion avec la chorégraphe de la compagnie Amphibole. Notes de terrain. Octobre 2007.

De manière générale, les artistes constituaient leurs dossiers en ajoutant aux renseignements administratifs une longue description de leur propre parcours, de leur démarche artistique, de leurs projets ainsi que de nombreuses illustrations photographiques issues de leur dossier de presse.

Pour exemple, le dossier de la compagnie « Basalte », compagnie subventionnée depuis plus de 10 années consécutives, est composé de 26 pages, réparties de la façon suivante :

Rubrique	Description	Taille
Page de garde	Nom et logo de la compagnie, nom de la chorégraphe, nom du projet objet de la demande, photographie	page entière
« Profil de la compagnie »	Présentation générale et historique de la compagnie	46 lignes
« Principales activités de la compagnie »	Présentation des différentes activités développées par la compagnie : résidences de création, tournées à l'étranger, recherche de partenaires privés, etc.	130 lignes
« Démarche de création »	Présentation artistique de la compagnie	30 lignes
« Argument chorégraphique »	Présentation artistique du projet objet de la demande	20 lignes
« Organigramme »	Présentation des personnes mobilisées pour le projet	12 lignes
« Budget prévisionnel »	Présentation des dépenses liées au projet	page entière
« Plan de financement »	Présentation des recettes envisagées, incluant le montant de la demande de subvention	page entière
« Diffusions »	Présentation des dates de spectacle assurées pour la saison prochaine	34 lignes
« Projets de diffusion »	Présentation de l'ensemble des dates en cours de négociation	32 lignes
« Bilan d'activité »	Présentation de l'ensemble des dates et actions menées au cours des 2 dernières saisons	46 lignes
« Bilan et projets des actions auprès du public »	Présentation des interventions en milieu scolaire, des lectures démonstrations et des stages organisés par la compagnie	105 lignes
Annexes	Statuts de l'association, RIB, attestation de la licence d'entrepreneur du spectacle, photographies et articles de presse	10 pages

Les dossiers ainsi établis devaient ensuite être envoyés à la Mairie accompagnés d'une lettre adressée au Maire. Il n'y avait alors pas de date limite d'envoi puisque les dossiers étaient traités toute l'année, au rythme d'une commission par mois. Les dossiers réceptionnés par le cabinet du Maire, étaient ensuite directement transmis à l'élus à la culture. Suite à l'envoi des accusés de réception, une commission préparatoire avait lieu, au cours de laquelle l'élus effectuait lui même la ventilation des dossiers en s'appuyant sur sa connaissance de l'espace culturel local, sans avoir besoin d'ouvrir les dossiers.

« Il a une très, très bonne connaissance du terrain... Bon, ça c'est le principe des élus c'est qu'ils connaissent bien le terrain, ils connaissent les acteurs, ils connaissent... C'est vraiment leur job d'être en contact avec les habitants, avec les gens. Donc, oui, déjà il connaît très bien les dossiers. »¹⁶

Aussi, selon leur notoriété et leur position dans la hiérarchie des aides publiques, certains dossiers étaient conservés par l'élus, d'autres étaient remis au service des Affaires Culturelles et enfin, d'autres étaient confiés au service de Développement Culturel. La connaissance de l'espace local chorégraphique par l'élus étant ici une ressource politique fortement mobilisée dans cette procédure.

- Les dossiers des jeunes compagnies ou des compagnies perçues comme ayant une faible notoriété étaient attribués au service de Développement Culturel, nouveau service alors

¹⁶ Entretien avec un agent administratif du service de Développement Culturel. Janvier 2008.

en cours de structuration, où chaque nouvelle demande était prise en charge par un de ses agents administratifs. Dans la majorité des cas, une rencontre d'identification et de conseil avec le chorégraphe porteur du projet s'ensuivait.

Lors de sa rencontre avec l'association « Feldspath », l'agent administratif du service culturel interroge la chorégraphe sur son parcours, la structuration administrative de sa compagnie, son lieu de travail, ses lieux de diffusion. Il lui indique qu'il est toujours préférable quand on demande une subvention municipale de pouvoir justifier d'une diffusion au moins dans la ville en question, il lui donne à ce titre le contact d'une MJC qui programme régulièrement de jeunes compagnies.¹⁷

Par la suite, ce même employé était chargé de réaliser une fiche de synthèse, forme de « retraduction » matérielle du dossier permettant d'informer l' élu sur la nature et le territoire de l'action, le public visé, les objectifs et ainsi de le tenir au courant des évolutions du paysage chorégraphique local.

- Dans le cas d'une compagnie telle que la compagnie « Lituolidé », déjà subventionnée depuis plusieurs années et ayant un rayonnement à l'échelle régionale ou nationale, le dossier était transmis au service des Affaires Culturelles, service établi depuis déjà plus de 30 ans et fortement structuré. Les dossiers étaient exclusivement traités par le directeur du service, véritable conseiller de l' élu du fait de son ancienneté et de sa forte connaissance des acteurs culturels locaux.

« Nous on a jamais eu à faire à quelqu'un d'autre que M. [*le directeur du service des Affaires Culturelles*]. (...) On a jamais rencontré un seul élu et on ne savait même pas avant aujourd'hui qu'il y avait un deuxième service, mais bon, M. [*le directeur du service des Affaires Culturelles*] a toujours su répondre à nos questions et nous a toujours bien conseillés. D'ailleurs, on n'a jamais eu de problème avec notre subvention, la Mairie a toujours été notre plus fidèle partenaire »¹⁸.

« il [*le directeur du service des Affaires Culturelles*] est une mémoire de tous les porteurs de projet parce que ça fait trente ans qu'il s'occupe de ça et il les connaît tous, sauf bien sûr les émergents qui arrivent et que l'on gère. Sinon, il connaît tout sur les grandes associations, l'historique, etc. C'est une mine ! Une vraie base de données !! »¹⁹

Le directeur du service ne rencontrait alors les compagnies que très occasionnellement mais échangeait principalement avec elles par courrier électronique ou téléphone, les compagnies étant déjà « connues » et « connaisseuruses » des réseaux et des « règles » pour le montage des dossiers. Par ailleurs, le directeur ne réalisait pas de fiche de synthèse pour ses dossiers mais seulement un historique du subventionnement de la compagnie.

- Enfin, l' élu se chargeait personnellement du traitement des dossiers des compagnies les plus connues et reconnues, rencontrait lui-même les artistes et se déplaçait régulièrement afin d'aller voir leurs spectacles, comme c'était le cas pour la compagnie « Basalte ».

« il [*l' élu à la culture*] a toujours suivi notre travail, on le rencontre chaque année en rendez-vous et généralement il vient voir nos spectacles(...) il y a une vraie relation de confiance qui se crée. »²⁰

La relation avec ces compagnies était donc « directe », sans intermédiaire administratif, et aucune fiche de synthèse n'était réalisée.

¹⁷ Notes de terrain. Service de développement culturel. Novembre 2007.

¹⁸ Entretien avec le directeur artistique de la Compagnie Lituolidé, compagnie implantée depuis 14 dans la ville.

¹⁹ Entretien avec un agent administratif du service de Développement Culturel. Janvier 2008.

²⁰ Discussion avec l'administrateur de la compagnie Basalte, compagnie implantée depuis 20 ans dans la ville, compagnie aidée au titre de l'aide à la compagnie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Notes de terrain. Mars 2007

Une fois les dossiers traités, se tenait ensuite la commission d’instruction, rassemblant l’élus à la culture et ses conseillers, les différents employés des services culturels en charge du traitement des dossiers ainsi qu’un représentant des services financiers. Ces commissions avaient lieu en moyenne une fois par mois et traitaient (de manière aléatoire) l’ensemble des disciplines culturelles. En moyenne, 40 dossiers étaient examinés à chaque commission, selon un traitement différencié reprenant les catégories de classement ayant présidé à leur distribution par l’élus: notoriété de la compagnie et position dans la hiérarchie des aides publiques.

- Pour les jeunes compagnies ou les compagnies à faible notoriété dont les dossiers étaient traités en amont par le service de Développement Culturel, l’employé municipal présentait la compagnie et son projet en lisant la fiche de synthèse réalisée. C’est ensuite l’élus qui prenait la décision de financement ou non, en demandant éventuellement quelques précisions ou un avis à l’employé administratif. Les montants alors attribués étaient faibles, moins de 5,000 euros en général.

Exemple : en 2007, la compagnie « Amphibole » a obtenu 3,000€ et la compagnie « Feldspath » s’est vue refuser l’attribution d’une subvention

- Pour les compagnies à moyenne notoriété, dont les dossiers étaient traités par le directeur du service des Affaires Culturelles, celui-ci « défendait » les compagnies en évoquant leur projet artistique, et non plus la compagnie, celle-ci étant suffisamment connue pour ne plus être présentée. A la suite de cela, une discussion s’engageait entre le directeur du service et l’élus, la demande était alors traitée dans une logique du « combien » plus que sur la question de l’attribution en elle-même. Les aides données à ce type de compagnies se situaient entre 5,000 et 20,000 euros.

Exemple : en 2007, la compagnie « Lituolidé » a obtenu 6,000€

- Enfin, dans le dernier cas de figure évoqué, c’est à dire pour les compagnies à très forte notoriété et pour lesquelles aucune fiche n’était réalisée, ni les employés des deux services culturels ni le directeur n’étaient sollicités. L’élus prenait directement sa décision sans donner de justification ou engager une discussion. Les montants alors attribués à chaque compagnie dépassaient 20,000 euros et pouvaient atteindre 45,000 euros.

Exemple : en 2007, la compagnie « Basalte » a obtenu 40,000€

A la suite de cette commission d’instruction, l’élus à la culture présentait ses décisions en commission d’engagement puis devant le conseil municipal pour validation. C’est ensuite le service des finances qui prenait le relais pour le paiement, après vérification de l’éligibilité du dossier sur le plan administratif (Rib, statuts de l’association, *etc.*).

L’analyse de ce dispositif, qui a fonctionné jusqu’en mars 2008, permet d’identifier la manière dont l’élus utilise sa connaissance de l’espace local comme une ressource politique afin de contrôler les « moments clefs » du dispositif : classement et distribution des dossiers, réalisation ou non d’une fiche de synthèse, instruction plus ou moins argumentée et sollicitation ou non d’avis des agents administratifs. S’opère ici une hiérarchisation des compagnies en 3 niveaux, en fonction de leur notoriété et du moment de leur « carrière de subventionnement »²¹. Ainsi, l’élus se réserve les compagnies de 1^{er} rang avec lesquelles il entretient un contact direct, et délègue au niveau administratif les 2^{ème} et 3^{ème} rangs, selon une logique hiérarchique entre les deux services. En fonction du « rang » des compagnies et de la hauteur des aides publiques, on passe ainsi d’une relative discussion/débat entre élus et administratifs, à une « non discussion » de la décision quand il s’agit des compagnies à forte

²¹ Pierre-Michel Menger (2003) *op. cit.*

notoriété et les plus aidées. Cette procédure quasi automatisée, repose essentiellement sur l' élu et ses relations d'interconnaissance avec l'espace local, laissant alors peu de place au changement.

2. Un nouveau dispositif : le « dossier unique »

A son arrivée en mars 2008, la nouvelle équipe municipale et plus précisément le nouvel élu à la culture, prend rapidement connaissance des procédures d'attribution des subventions en œuvre, notamment par l'intermédiaire des agents administratifs du service de Développement Culturel chargés de préparer plusieurs notes et diaporamas à ce sujet. Toutefois, la complexité du dispositif et le fait qu'il reposait essentiellement sur la connaissance, par l'ancien élu, de l'espace local des compagnies ont tout de suite posé problème à son remplaçant : « je suis comme une poule face à un couteau, je ne sais pas par quel bout commencer »²², propos qui rendent compte d'un élu « sans position sur ce qu'il faut faire »²³ Aussi, la quasi-totalité des subventions attribuées en 2007 ont été reconduites à l'identique en 2008, la nouvelle équipe se trouvant dans l'incapacité d'émettre des avis concernant l'ensemble des quelques 500 dossiers culturels à traiter. Elle choisit ici la reconduction afin de suspendre provisoirement la prise de décision.

Dès l'arrivée de la nouvelle équipe municipale au pouvoir, celle-ci engage rapidement une démarche de consultation auprès des acteurs culturels locaux et organise, entre juin et novembre 2008, des « Assises de la Culture », succession de réunions publiques abordant différentes thématiques culturelles. L'objectif affiché de cette démarche de démocratie participative est de formaliser un projet culturel pour la ville, action « innovante » au plan local, puisqu'auparavant aucun texte cadre n'avait été rédigé.

« La nouvelle majorité municipale a affirmé sa volonté de hisser la ville au rang de « métropole créative européenne » et s'est donné les moyens de ses ambitions en organisant un processus démocratique d'envergure : les Assises de la Culture. L'issue de ce processus se traduit, pour la première fois dans la ville, par un texte fondateur : le projet culturel. »²⁴

Au-delà on peut imaginer que cette consultation s'inscrit dans une double volonté de l' élu : d'une part, se familiariser avec l'espace culturel local, et d'autre part, légitimer ses actions vis à vis des acteurs culturels. En sollicitant leur participation et en organisant leur concertation, cette démarche s'inscrit dans la nouvelle « grammaire de la gouvernance territoriale »²⁵ et dans « la montée en puissance de la délibération comme norme d'action publique »²⁶

Parallèlement aux Assises de la Culture, une réflexion est lancée par le cabinet du Maire afin de mettre en œuvre un nouveau dispositif de traitement des subventions. Transversal à l'ensemble des services et fortement standardisé, le dispositif a pour objectif d'être applicable au secteur de la culture mais également aux secteurs du sport et de la politique de la ville. Cette réflexion avait déjà été engagée depuis 2005, par l'ancienne équipe municipale, mais sans jamais aboutir : elle ne faisait alors pas partie des priorités étant donné la stabilité du système en œuvre, et l'importante marge de manœuvre qu'elle offrait

²² Propos tenu par le nouvel élu à la culture lors de sa visite des locaux du service de Développement Culturel.

²³ Philippe Zittoun (2009) La construction experte d'un nouvel énoncé de politiques publiques. De la fabrique rationnelle du lien entre problème, mesures et coalition discursive. Texte en ligne. *L'atelier du politique*. Adresse URL : <http://www.atelierpolitique.fr/workshop> (site consulté le 1^{er} juin 2009)

²⁴ Extrait du nouveau projet culturel de la Ville, p : 4

²⁵ Sébastien Ségas (2007). L' élu animateur : savoirs de la « bonne gouvernance » territoriale et légitimation d'un nouvel ordre politique local. In Romain Pasquier ; Vincent Simoulin ; Julien Weisbein (sous la dir. de), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, L.G.D.J., pp : 191-208.

²⁶ Virginie Anquetin (2007) Production des politiques publiques et mobilisation électorale. In. Alain Faure et Emmanuel Negrier (dir.) *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale – Critiques de la territorialisation*. Paris. Editions L'Harmattan. p : 197

aux élus dans l'attribution des aides publiques. Reprenant ces éléments de réflexion et en s'appuyant sur des modèles de dossiers existants dans d'autres collectivités, la nouvelle équipe met en ligne un dossier unique de demandes de subvention fin 2008. L'objectif affiché renvoie alors à « un souci de clarté, d'efficacité et de transparence »²⁷ et, pour la première fois, des critères d'éligibilité, bien que préexistants implicitement, sont rendus publics au sein du nouveau projet culturel.

« En matière culturelle, pour être éligible à la subvention municipale, tout projet devra répondre à l'une des grandes orientations exposées dans le projet culturel et, au moins, à l'un des trois critères suivants :

- s'inscrire dans une démarche professionnelle et répondre à la législation professionnelle (par exemple, disposer de la licence d'entrepreneur du spectacle)
- attester d'une exigence artistique ou scientifique, à travers la recherche, l'innovation, l'interdisciplinarité, l'interrogation des esthétiques, le questionnement du monde par le croisement des sciences
- développer une action durable sur un territoire de la ville, en lien avec la population, prioritairement les jeunes publics et le public en difficulté sociale (zones « politique de la ville ») ou dit « empêché » (prisons, hôpitaux, handicapés, maisons de retraite...) »

Au-delà de la volonté de mettre en œuvre une démarche plus claire et transparente en rupture avec le dispositif précédent, la création de ce nouvel instrument d'action publique renvoie également à un objectif d'efficacité, il s'agit ici de permettre au nouvel élu de dépasser sa faible connaissance de l'espace culturel local par une forte « rationalisation »²⁸ de la procédure. Aussi on retrouve au sein du dossier de nombreuses demandes d'informations administratives et techniques très précises (plusieurs pages) mais peu de place pour le discours artistique (quelques lignes seulement).

Le « dossier unique » est composé de 20 pages selon le modèle suivant :

Rubrique	Description	Taille
Page de garde	Nom de la compagnie, logo de la mairie, adresse et date de dépôt	page entière
Présentation	Présentation générale du dossier, consignes de remplissage	page entière
« Liste des pièces à fournir »	Statuts, récépissé de dépôt à la préfecture, RIB, états financiers certifiés, procès verbaux d'assemblée générale, etc.	page entière
« Présentation de votre association »	Renseignements d'identification	page entière
	Renseignements d'ordre administratifs et financiers	page entière
	Renseignements concernant l'activité de l'association	7 lignes
	Renseignements concernant le fonctionnement de l'association	34 lignes
« Budget prévisionnel de l'association »	Détail des charges et produits de l'année à venir. C'est ici que doit figurer le montant de la demande	page entière
« Demande de subvention pour une action spécifique »	Description de l'action objet de la subvention	10 lignes
	Informations complémentaires : type de public concerné, nombre de bénéficiaires, moyens et lieux de diffusion, date de mise en oeuvre	18 lignes
	Budget prévisionnel	page entière
« Compte rendu financier de l'action »	Bilan financier. A renvoyer une fois l'action menée	page entière
	Bilan qualitatif. A renvoyer une fois l'action menée	page entière
« Demande pour investissement »	Description et plan de financement. Cette page ne doit être remplie que pour une demande de subvention d'investissement.	page entière
« Renseignements sur les activités culturelles »	Discipline artistique, description de l'activité de création	3 lignes
	Activités de diffusion prévisionnelle, activités de formations	4 lignes
	Numéro de licence d'entrepreneur et catégorie	1 ligne
	Historique de la saison précédente : nombre de créations, nombre de représentations, détail de la fréquentation, actions culturelles.	page entière
Renseignements sur les activités sportives	Renseignement sur le club et son implication dans la vie locale, renseignements sur l'équipe fanion. Ces pages ne doivent être remplies que pour une demande de subvention sportive.	2 pages
Attestation sur	Attestation à signer certifiant l'exactitude des renseignements fournis.	page entière

²⁷ Extrait du nouveau projet culturel de la Ville, p : 62

²⁸ Max Weber (1995 ; 1997). *Economies et sociétés*, Paris, Plon

Par ailleurs, et au-delà du dossier, c'est la totalité du dispositif qui est renouvelé. Désormais, les commissions d'attribution n'ont plus lieu tous les mois comme c'était le cas jusqu'alors, l'objectif étant de réunir la commission une seule fois par an, au mois de mars pour traiter de l'ensemble des dossiers. Selon cette logique, une date limite de dépôt est fixée au 27 février. Par ailleurs, les dossiers doivent désormais être envoyés aux services financiers, pour vérifier leur validité avant de les ventiler auprès des services compétents (sport, culture ou politique de la ville) pour être étudiés. Le déroulement de la procédure est ainsi complètement inversé puisqu'auparavant, seuls les dossiers ayant été validés en conseil municipal arrivaient jusqu'aux services financiers.

Un autre changement concerne leur modalité de distribution au sein des services culturels : tous les dossiers sont désormais traités par le service de Développement Culturel chargé de réaliser des fiches de synthèse pour l'ensemble des dossiers. Un agent administratif du service est à ce titre nommé responsable du suivi des dossiers. Les fiches de synthèse sont réalisées selon l'ancien modèle, hormis quelques précisions supplémentaires relatives au type de demande : aide au projet, aide au fonctionnement, demande de conventionnement, *etc.* Le service des Affaires Culturelles, dont le directeur tenait une place centrale dans l'ancienne procédure, est désormais écarté du traitement à proprement parler des dossiers et ne s'occupe plus que de la gestion administrative de la culture : envoi des accusés de réception et des notifications, suivi des budgets, *etc.* Par ailleurs, l' élu à la culture étant également le 1^{er} adjoint au maire et en charge de nombreux autres dossiers, il confie un rôle accru à ses conseillers municipaux, et notamment au conseiller municipal en charge du spectacle vivant. Ce dernier se charge de rencontrer les porteurs de projet, en présence ou non de l'agent administratif responsable du suivi des dossiers. On assiste donc ici à une complète inversion de la hiérarchie entre les services, faisant du Développement Culturel un service opérationnel et des Affaires Culturelles un service exclusivement administratif.

Lors de la commission d'instruction, les décisions restent au final prises par l' élu mais la part laissée à la discussion et à l'argumentation des différents acteurs administratifs est plus importante, les avis donnés par ces derniers sont majoritairement suivis. Ce type d'échange permet à l' élu d'une part, de se familiariser avec l'espace culturel local et d'autre part, de combler en partie sa méconnaissance des acteurs culturels en sollicitant l'expertise des agents administratifs du service de Développement Culturel. La rationalisation de la procédure s'accompagne d'une place accrue laissée aux avis des « experts » dans la prise de décision, forme de « délégation » participant ainsi à la reconfiguration des relations entre acteurs politiques et agents administratifs, même si elle reste contrôlée au regard de la forte standardisation de la procédure, notamment via les fiches de synthèse. Par ailleurs, cette rationalisation engendre une « égalisation » du traitement des demandes des compagnies et ce, quelle que soit leur position hiérarchique dans l'espace local. A la suite de la commission, et à l'image de l'ancienne procédure, c'est toujours l' élu qui se charge de présenter ses choix en commission d'engagement puis devant le conseil municipal pour validation, et c'est ensuite le service des finances qui effectue la mise en paiement.

3. Durcissement des relations entre élus, services culturels et compagnies : le coût de la mise en œuvre

S'il est trop encore trop tôt pour évaluer l'impact de ce dispositif sur l'aspect opérationnel de la politique culturelle, l'ethnographie permet ici de révéler les difficultés et les « failles » liées à la mise en œuvre de ce nouvel instrument d'action publique. Aussi, une des premières difficultés identifiées renvoie à la conception même du dossier unique. Agissant

dans l'urgence, le cabinet du Maire et les élus ont mis en ligne une première version du document courant novembre 2008. Cependant, et seulement quelques jours après sa mise en ligne, le dossier est retiré du site. En effet, les agents administratifs des services concernés, n'ayant pas participé en amont à la réflexion d'élaboration du document, pointent rapidement du doigt de nombreuses lacunes au sein du formulaire, affirmant ainsi leur rôle d'experts auprès de la nouvelle équipe. Dans le cas de la culture, la première version du dossier, ne comprenait pas d'item relatif à la possession de la licence d'entrepreneur du spectacle, condition pourtant *sine qua non* à l'obtention d'un financement public. Par ailleurs aucun item ne faisait référence à la discipline artistique, il était donc impossible d'identifier à la lecture du dossier s'il s'agissait d'un travail en danse, théâtre, ou cirque par exemple. Au final, et après avoir mené une réflexion en concertation avec les agents administratifs, c'est seulement le 5 décembre 2008 que le dossier unique de demande de subvention dans sa version définitive est (re) mis en ligne.

Les compagnies ont, quant à elles, été informées du changement de procédure par courrier en date début décembre. Ce courrier précise alors que les dossiers réceptionnés avant le 5 décembre n'ont pas besoin d'être refaits et qu'ils seront examinés tel quel. Par contre, tous les dossiers déposés à partir du 5 décembre doivent utiliser le nouveau formulaire unique et passer par la nouvelle procédure : être envoyés aux services financiers en amont. Ce changement assez brutal, puisque aucune annonce, explication ou information liée à ce renouvellement de procédure n'avait été donnée auparavant, a conduit à de nombreuses situations problématiques pour les compagnies. Ainsi, certaines structures, ont dû entièrement refaire leur dossier alors qu'une première version était déjà prête. D'autres, ont omis d'envoyer leur dossier aux services financiers en amont, ralentissant ainsi considérablement le traitement de leur demande. Enfin, certaines compagnies, habituées à pouvoir faire des demandes tout au long de l'année n'ont pas envoyé leur dossier dans les délais impartis, anéantissant ainsi leurs chances de percevoir la subvention annuelle.

Au-delà de ces problèmes de chronologie, c'est d'avantage la forme du dossier qui a soulevé de nombreuses critiques au sein du milieu culturel. En effet, remplir ce formulaire nécessite un travail beaucoup plus complexe et contraignant que la formule précédente. Aussi, dans un milieu où les artistes se chargent souvent eux même de la totalité des tâches administratives, cette procédure leur apparaît comme venant alourdir considérablement leur travail. De plus, le formulaire à remplir ayant été mis en ligne au format PDF, il n'est donc possible ni de le remplir directement en ligne ni de manière informatique sans posséder de bonnes connaissances dans le domaine. Les compagnies se sont retrouvées contraintes d'imprimer le document et de le remplir à la main, engendrant chez eux colère et incompréhension.

« J'ai dû le remplir au stylo bille !! C'était affreux, vraiment c'était trop cochon, »²⁹

« On a du tout faire à la main, super ! Non mais vraiment c'est pas possible, on va pas de l'avant là, on est pas en France en 2009 c'est pas possible ! (...) Vraiment c'est du délire. (...) Avant pour la Mairie, ça allait vite mais là j'y ai passé des jours. C'est imbuvable. En plus il y a plein de trucs qui nous correspondent pas, non, c'est vraiment pas adapté à notre réalité »³⁰

Par ailleurs, nombre d'artistes se sont sentis frustrés face à ce dossier unique. En effet, comme nous l'avons montré plus haut, alors que la formule précédente leur permettait de développer librement leur argumentaire artistique et de l'illustrer en images, le nouveau dossier leur impose de développer leur propos dans des « cases » pouvant contenir au maximum une dizaine de lignes.

²⁹ Entretien avec la chorégraphe de la compagnie La Bauxite

³⁰ Entretien avec l'administratrice de la compagnie Samuel Micrite

« On a rempli le nouveau formulaire, mais on s'est vraiment senti contraint. Tout ne rentrait pas, bon les chiffres, ça oui, mais on ne pouvait pas développer le contenu, le projet artistique. Du coup, on a envoyé 2 dossiers, le dossier type et un autre, où on développe notre travail »³¹

Du côté des agents administratifs en charge du traitement des dossiers, la mise en place de cette nouvelle procédure est également source de difficultés engendrant, selon leurs propos, stress et incompréhensions. Ainsi, les services financiers, qui traitaient jusqu'à présent mois par mois les dossiers ayant reçu une réponse favorable en commission, ont dû réceptionner la totalité des dossiers de demande de subventionnement pour l'année 2009, soit environ 800 dossiers, sur la seule période du mois de janvier-février. La surcharge de travail a été telle qu'en juin 2009, tous les dossiers n'ont pas encore pu être traités, entraînant ainsi des retards importants dans la procédure et le versement des subventions. Du côté du service de Développement Culturel, le problème est similaire, les dossiers arrivant par vague des services financiers, la secrétaire en charge de la réalisation des fiches de synthèse ainsi que le responsable du suivi des dossiers sont complètement dépassés. En urgence, il est d'ailleurs arrivé que d'autres membres de l'équipe soient sollicités pour réaliser quelques fiches de traitement, quelques heures avant une commission. De même, le projet initial de traiter l'ensemble des dossiers en une seule commission n'a pas pu aboutir. Entre janvier et juin 2009, quatre commissions ont déjà eu lieu, dont certaines se sont prolongées tard dans la nuit afin de traiter un maximum de dossiers.

« La commission a duré jusqu'à minuit hier, et encore, ils ont seulement traité la moitié des dossiers prévus, mais bon il y en avait tellement aussi, vouloir traiter plus de 110 dossiers en une seule commission moi je trouve ça vraiment ridicule, et dangereux pour les associations »³²

Ce bouleversement procédural, dans un domaine d'activité particulièrement précaire sur le plan économique, conduit actuellement à la multiplication des cas problématiques et au durcissement des relations entre les différents acteurs. Un durcissement d'autant plus difficilement accepté par les acteurs artistiques que ces derniers se sont majoritairement mobilisés en faveur de la nouvelle équipe lors de la campagne des municipales.

Ainsi, la compagnie « Karst » a reçu la notification d'attribution de sa subvention 2009 en mars mais n'a toujours pas reçu l'argent au mois de juin.

« On a fait la demande en octobre, on a reçu la notification en mars, notre action était en février et puis bon ben là, on attend le versement. (...) Mais bon du coup, là on est vraiment en péril financier, on a de gros soucis de trésorerie. (...) On est obligé d'utiliser l'argent des formations pour la création et bon ben ça, légalement, on a pas le droit. (...) On n'accuse personne mais la mise en œuvre de cette nouvelle procédure est difficile, parce que bon, le banquier il veut pas savoir et il nous fait payer des agios. Alors bon quand la subvention sert uniquement à payer les agios de la banque, ça fait râler. »³³

De son côté, la compagnie « Pisolithe » a dû annuler une des dates de son festival car elle n'avait pas reçu de réponse concernant sa demande de subventionnement.

« J'ai fait un mail, deux mails, trois mails, et mon festival approchait, et j'avais toujours pas d'infos, et au final j'ai dû annuler une date de spectacle, j'ai de quoi être en colère quand même ! (...) Moi je suis de gauche mais quand je vois ça, je me demande... La culture c'est pas une question de politique mais une question de volonté humaine »³⁴.

Parallèlement, la compagnie « Olivine », dont le dossier n'est toujours pas passé en commission au mois de juin, est actuellement en situation de cessation de paiement. Le mail

³¹ Entretien avec le chorégraphe de la compagnie Crinoïde

³² Extrait d'une conversation avec la secrétaire du service de Développement Culturel. Notes de terrain. Mars 2008

³³ Entretien avec le chorégraphe de la compagnie Karst

³⁴ Entretien avec la directrice artistique de l'association Pisolithe

en date du 20 mai 2009 adressé par l'administratrice de la structure à l' élu à la culture illustre la difficulté de leur situation ainsi que le progressif durcissement des positions entre les différents acteurs.

Bonjour, le 9 octobre 2008, nous avons demandé un rendez vous pour vous présenter notre travail. Deux mois plus tard, le 9 décembre 2008, nous avons eu, [*le chorégraphe*]et moi-même, l'entretien avec [*le conseiller municipal en charge du spectacle vivant*], en présence de [*l'agent administratif en charge du suivi des dossiers*], cela va donc faire 5 mois. Un dossier de demande de subvention, sous forme libre, très complet et détaillé, et un classeur "historique de nos réalisations depuis 1985" ont été remis ce jour là (...). En février, vos services techniques nous ont envoyé le dossier unique à remplir en complément. Nous l'avons remis en temps voulu, fin février 2009.

Depuis, deux conseils municipaux ont eu lieu (...) et notre dossier n'est toujours pas passé, aucun appel téléphonique n'a été reçu, aucune précision demandée, aucune information de l'avancée du dossier donnée.

Nous sommes début mai, en tant que structure professionnelle permanente et rigoureusement gérée nous avons réalisé à ce jour 4 des 6 projets annuels 2009 (...) Le budget annuel est engagé à 80 %. Les 13 salariés, rémunérés sous contrats d'intermittents du spectacle (dont 12 sont dans des situations sociales précaires) ont été sollicités pour garder les chèques de salaire net (répétitions et représentations) sous le coude depuis 5 mois... !!! Sept d'entre eux, dans une situation critique, n'ont pu attendre. Les autres tapent dans leur livret d'épargne populaire. L'administration n'est carrément pas déclarée. Les caisses sociales (4000€) du 15 avril ont pu être payées, l'utilisation de notre dernier lieu de diffusion également... Tous les remboursements de frais attendent.

Il est évident que sur le plan juridique la structure est en état de cessation de paiement, ainsi nous vous remercions de nous tenir au courant de l'instruction de notre dossier.

Cordialement,

Compagnie Olivine

Les acteurs administratifs restent pour leur part impuissants face à cette situation, le responsable du suivi de dossiers avoue être complètement dépassé et la secrétaire du service, en interface directe avec les structures artistiques, témoigne elle aussi de son impuissance.

« Je sais pas où on va là, je sais pas où on va (...) vraiment, en 30 ans de Mairie, j'ai jamais vu un bordel pareil »³⁵.

« Les compagnies appellent, elles se plaignent, alors quand c'est pas pour dire que le formulaire a des cases trop petites, c'est qu'elles veulent savoir où en est leur dossier déposé il y a trois mois. (...) Moi je les comprends, mais je peux rien y faire (...) Vraiment, il fait pas bon d'être une association culturelle par les temps qui courent (...) Et puis quand je vois [*le responsable du suivi des dossiers*] le pauvre, il en dort plus la nuit »³⁶.

Au-delà des difficultés objectives soulevées par la mise en œuvre du nouveau dispositif – accroissement des formalités administratives, augmentation des délais de traitement, encombrement des services, aspects techniques – les acteurs artistiques soulignent l'inadaptation du dispositif aux contraintes du travail artistique et les dangers de précarisation de leur structure. La perception d'un décalage entre discours et pratiques participe ici à une disqualification des élus politiques pour non remboursement de la « dette politique »³⁷ contractée lors de la campagne des municipales envers les artistes.

Sujet sensible et source d'ambiguïtés dans les échanges entre acteurs politiques et artistes, tant sur le plan symbolique (reconnaissance du travail artistique) que matériel (précarité économique), le dispositif d'attribution des subventions municipales est ici

³⁵ Extrait d'une conversation avec le responsable du suivi des dossiers au sein du service de Développement Culturel. Notes de terrain. Mai 2008

³⁶ Extrait d'une conversation avec la secrétaire du service de Développement Culturel. Notes de terrain. Avril 2008

³⁷ Philippe Zittoun (2001), Partis politiques et politiques du logement. Echanges de ressources entre dons et dettes politiques, *Revue Française de science politique*, volume 51, n° 5, pp : 683-706.

appréhendé comme un instrument, révélateur privilégié du changement au sein d'une politique culturelle locale.

Dans le contexte étudié, nous avons pu identifier une procédure initiale basée sur une forte hiérarchisation des compagnies et des services, et une connaissance très fine de l'espace culturel local par l' élu. Le renouvellement de ce dispositif, suite aux élections de mars 2008, a permis à la nouvelle équipe d'élus de se positionner rapidement dans une logique de changement par rapport aux « manières de faire » de leurs prédécesseurs. Comme toute nouveauté instrumentale, il s'agit ici d'un geste politique fort, destiné à produire un effet symbolique d'autorité, et de rupture.³⁸ Cette nouvelle procédure, très rationalisée, s'inscrit alors dans une logique de « remise à plat » et de « dépersonnalisation » des échanges avec les compagnies artistiques, forme d'autonomisation du politique sensée faciliter la prise de décision. Un « durcissement »³⁹ du mode de gouvernance territoriale est ainsi à l'œuvre : on passe en effet d'un système clientéliste, installé dans des routines, reposant sur une très forte interconnaissance entre les acteurs et les compétences de l' élu, à un système standardisé et homogène, légitimé par des arguments relatifs à la « clarté » et la « transparence » du dispositif.

Mais, au-delà des procédures, l'ethnographie permet d'analyser avec minutie les effets sous-jacents à ce changement de dispositif. Nous avons à ce titre identifié la reconfiguration hiérarchique des services et la montée en expertise des conseillers municipaux et des agents administratifs du Développement Culturel au détriment de celui des Affaires Culturelles, véritable bras droit de l' élu précédent. Par ailleurs, nous avons pointé les coûts de cette mise en œuvre : difficultés financières pour les artistes, « cauchemar bureaucratique »⁴⁰ pour les agents administratifs. Cette situation engendrant alors un progressif durcissement des relations entre acteurs politiques, administratifs et artistes et une disqualification des élus politiques.

Concernant l'impact de ce dispositif en terme de montants alloués, et même s'il est encore difficilement mesurable, nous n'avons pas pour l'instant repéré de changement. La hiérarchie au sein des compagnies est maintenue et les subventions attribuées continuent de suivre une évolution constante, un changement brutal au sein de l'ordre établi apparaissant comme politiquement dangereux au regard des enjeux sous-jacents.

Au travers de ce travail, nous avons tenté de démontrer comment la combinaison d'une approche par les instruments et d'une méthode ethnographique peut être heuristique afin de procéder à une analyse fine du changement. Tout au long de notre étude, nous avons en effet pu rentrer dans les plis de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif et ainsi observer les enjeux, les failles et les difficultés que laisse entrevoir toute action publique en train de se faire.

³⁸ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. *Op. cit.* p : 358

³⁹ Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein (sous la dir. de). (2007). *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, L.G.D.J.

⁴⁰ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. (2004). *Op. Cit.* p :37

Bibliographie

- Virginie Anquetin (2007). Production des politiques publiques et mobilisation électorale. In Alain Faure et Emmanuel Negrier (dir.) *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale – Critiques de la territorialisation*. Paris, L'Harmattan. pp : 183-191
- Françoise Benhamou. (2004). *L'économie de la culture*. Paris, La Découverte.
- Daniel Cefaï et Dominique Pasquier (dir.). (2003). *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Curapp ».
- Michel Foucault (1994). *Naissance de la bio-politique*. Paris, Gallimard.
- Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris, Presse de la Fondation Nationale de Sciences Politiques.
- Pierre-Michel Menger (2009). *Le travail créateur : s'accomplir dans l'incertain*. Paris, Hautes Eudes, Seuil, Gallimard.
- Pierre-Michel Menger (2003). Spectacle vivant et aide publique. In Philippe Tronquoy (dir.) *Culture, Etat et marché*. La documentation française, n°312, pp : 78-85.
- Stéphanie Mirouse, Nadine Haschar-Noë (à paraître.) Vocation artistique et rationalisation du travail : ethnographie d'une compagnie de danse contemporaine. *Sciences Sociales et Sports*.
- Stéphanie Mirouse (2008). *Etude-diagnostic « Danse »*. Service de Développement Culturel.
- Stéphanie Mirouse, Nadine Haschar-Noë. (2009). Autonomie et instrumentalisation du travail sociologique. Le cas d'une étude encadrée par le service culturel d'un métropole régionale. *Contribution au 5^{ème} congrès international de Sociologie du Sport de Langue Française*. Université Lyon 1.
- Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein (sous la dir. de). (2007). *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, L.G.D.J.
- Hélène Reigner. (2007). Déconstruire les légitimations techniques de l'action publique. In Alain Faure et Emmanuel Negrier (dir.) *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale – Critiques de la territorialisation*. Paris, L'Harmattan. pp : 175-182.
- Pierre-Emmanuel Sorignet. (2001). *Le métier de danseur contemporain*. Thèse de doctorat sous la direction de Gérard Mauger, Paris, EHESS.
- Olivier Schwartz. (1993). L'empirisme irréductible. Postface à l'édition française de Nels Aderson, *Le Hobo, Sociologie du sans-abri*. Paris, Editions Nathan. pp : 265-308.
- Sébastien Ségas (2007). L'élus animateur : savoirs de la « bonne gouvernance » territoriale et légitimation d'un nouvel ordre politique local. In Romain Pasquier ; Vincent Simoulin ; Julien Weisbein (sous la dir. de), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, L.G.D.J, pp. 191-208.
- Mariette Sibertin-Blanc, Samuel Balti. (2009). Les assises de la culture : pour une approche renouvelée de l'action culturelle locale ? *Contribution au colloque de l'Observatoire des Politiques Culturelles*. Grenoble.
- Max Weber (1995 ; 1997). *Economies et sociétés*, Paris, Plon
- Philippe Zittoun (2001), Partis politiques et politiques du logement. Echanges de ressources entre dons et dettes politiques, *Revue Française de science politique*, volume 51, n° 5, pp : 683-706.

Philippe Zittoun. (2005). Les indicateurs, un nouveau mode de régulation des échanges polycentriques ? *Contribution au 8^{ème} congrès de l'Association Française de Science Politique*, Table Ronde n°6 « Villes, Régions, Etats, Europe : l'action publique à l'épreuve des changements d'échelle ».

Philippe Zittoun. (2009). La construction experte d'un nouvel énoncé de politiques publiques. De la fabrique rationnelle du lien entre problème, mesures et coalition discursive. Texte en ligne. *L'atelier du politique*. Adresse URL : <http://www.atelierpolitique.fr/workshop> (site consulté le 1er juin 2009).